

VOTRE SÉCHOIR THERMOVOLTAÏQUE COGEN'AIR® EST ÉLIGIBLE À UNE PRIME CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)

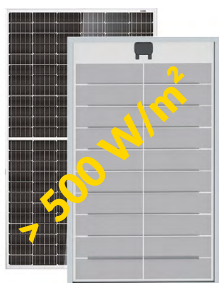
Les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte.

Les panneaux solaires hybrides (électriques et thermiques) permettent des économies d'énergie et par conséquent aident à la maîtrise de la demande énergétique.

Cette économie d'énergie reconnue par l'État dans le cadre d'un séchoir dont la source de chaleur provient de panneaux solaires hybrides.

Les CEE facilitent ainsi votre investissement et votre transition énergétiques !

Comment bénéficier de cette prime ?



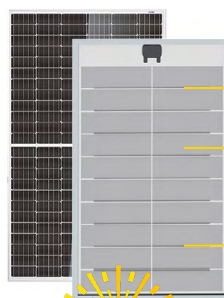
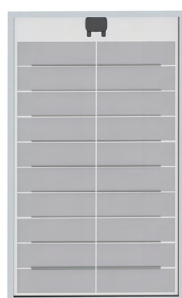
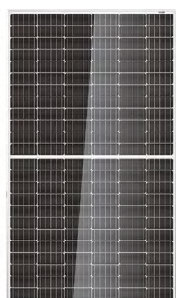
Panneaux électriques +
thermiques d'une puissance
cumulée > 500 W/m²

Système de ventilation
(ventilateur + réseau de gaines)
neuf ou rénové

Séchoir permettant des économies
d'énergie validées dans une fiche
d'opération standardisée

Les panneaux photovoltaïques standards ont une puissance-crête électrique de 200 à 250 W/m² et ne sont donc pas éligible à cette prime.

Notre panneau hybride Cogen'Air®



335 Wc



744 W*



Rendement à
plus de 60 %

1079 W**
Soit 639 W/m²
-> Éligible

Panneau photovoltaïque :
Production électrique

Échangeur thermique :
Production d'air chaud



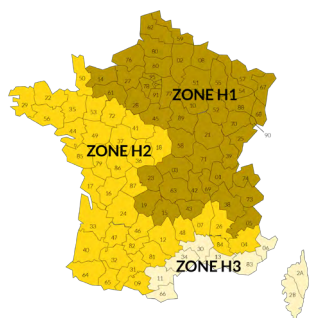
Données certifiées par TÜV et ETV

*Certifié ETV selon la norme EN ISO 9806

**Performances dans les conditions d'essai normalisées (STC) :
rayonnement de 1000 W/m², spectre de 1.5 AM et
température des cellules de 25°C

« L'objectif des CEE est d'économiser l'énergie dans tous les secteurs de consommation finale en incitant les fournisseurs d'énergie à réduire la consommation de leurs clients » - ADEME

De quoi dépend la prime CEE ?



Zone climatique



Nature des produits à sécher
(agricoles / forestiers)



Puissance thermique
installée

Le montant de la prime varie donc en fonction de chaque projet. Pour en savoir plus, consultez la fiche [AGRI-EQ-110 - « Séchage solaire par insufflation des produits et co-produits agricoles et forestiers utilisant des panneaux solaires hybrides »](#).

Qui verse la prime CEE ?

Les pouvoirs publics imposent aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, GPL, chaudière, fioul et carburants) de promouvoir l'efficacité énergétique en faisant faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Ainsi, ces « obligés » versent l'aide CEE directement au bénéficiaire de l'opération.

Quali Séchage s'occupe de tout, la prime CEE vous sera versée sans démarche de votre part.

Quelques exemples de nos projets de séchoir Thermovoltaïque Cogen'Air®



Vous êtes intéressé ? Contactez-nous !